



Manifestation Samedi 12 décembre – 14 h 30 Départ Place de Verdun Fontenay-le-Comte Contre la loi sécurité Globale, marche pour les libertés !

Alors que des **milliers de citoyen-ne-s manifestent** dans la rue leur opposition à la loi sécurité globale, que les contre-pouvoirs institutionnels, **CNCDH et Défenseur des Droits**, écartés de la démarche législative par le gouvernement et le parlement, se prononcent sévèrement contre cette loi, que des rapporteur-e-s de **l'Organisation des Nations Unies** rappellent la France à l'ordre quant aux atteintes aux droits humains qu'instaurerait cette loi, entre manœuvres de diversion et durcissement du discours public, **le gouvernement et ses allié-e-s persistent dans l'offensive sécuritaire** ! Vendredi 4 décembre, alors même que nous nous rassemblions à Fontenay-le-Comte, est paru un décret élargissant les possibilités de fichage aux « *opinions politiques* » et aux « *convictions philosophiques et religieuses* ».

Liberté de manifestation, droit à la vie privée, liberté d'expression et d'information sont toujours menacés.

La loi Sécurité Globale c'est :

- ◆ le **transfert de compétences régaliennes** aux policiers municipaux et aux agents de sécurité privée, en contradiction avec l'article 12 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen.

Professionnalisation de la sécurité privée et augmentation des pouvoirs des maires en matière de sécurité font craindre un usage des forces de police pour des intérêts privés.

- ◆ l'équipement en caméras-piétons des patrouilles de police et de gendarmerie
- ◆ l'équipement en caméra des drones.
- ◆ l'enregistrement des images en simultané et le traitement automatisé des images pour reconnaissance faciale en temps réel des manifestant-e-s.

Le couplage de la vidéosurveillance au sol et aérienne avec la reconnaissance faciale entraînerait une capacité de **surveillance généralisée de l'espace public**, ne laissant plus de place au respect du droit à la vie privée. Le fichage généralisé et cette vidéosurveillance massive ne peuvent avoir qu'**un effet coercitif sur la liberté d'expression et de manifestation**.

- ◆ L'interdiction de diffusion des images du visage des fonctionnaires de police ou de gendarmerie dans l'exercice de leur fonction.

Attaque frontale du droit de presse comme du droit au contrôle citoyen des agissements des forces de police, cette disposition aggraverait le sentiment d'impunité des policiers violents et, ainsi, risquerait de multiplier les violences commises illégalement contre des manifestant-e-s.

Dans le même temps, le parlement vient d'adopter, **dans le cadre de la loi LPPR**, un article condamnant par des sanctions pénales les occupations d'universités : 3 ans de prison et jusqu'à 45 000 € d'amendes.

Ce tournant sécuritaire et autoritaire est inacceptable et remet en cause gravement nos libertés fondamentales.

Malgré la période de confinement, nous refusons d'être bâillonné-e-s.

Nous appelons les citoyen-ne-s à venir nous rejoindre et exiger **le retrait du projet de loi dans son ensemble** (dans le respect des gestes barrières, port du masque obligatoire suivant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020).

Une attestation de déplacement à remplir est à télécharger ici

<https://cgt.fercsup.net/IMG/pdf/attestation-de-deplacement-derogatoire-manif.pdf>

Vous la présenterez sur demande des gardiens de la paix, accompagnée de l'appel à manifester.
Manifestation déclarée en préfecture.